

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 mai 2001
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 8 mai 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Ouganda auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

La lettre datée du 27 avril 2001 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires de la Mission permanente de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/420) contient des allégations sans fondement mettant en cause les Forces de défense populaires de l'Ouganda. Je tiens à rejeter catégoriquement ces allégations.

Je saisis cette occasion pour rappeler au Chargé d'affaires de la Mission permanente de la République démocratique du Congo qu'il s'agit là d'accusations graves, qui devraient être étayées de preuves convaincantes. Des déclarations de cette sorte, sans autre fondement que le oui-dire et le mensonge, non seulement marquent du mépris pour les familles en deuil mais trahissent aussi l'absence de sérieux et du sens des responsabilités de celui qui les profère.

Pour notre part, nous réaffirmons ce que déclarait Amama Mbabazi, Ministre d'État aux affaires étrangères (Coopération régionale), devant le Conseil de sécurité le 3 mai 2001 en présentant les condoléances de l'Ouganda aux familles endeuillées des six agents du CICR morts dans cette tragédie : les Forces de défense populaires de l'Ouganda participent aux enquêtes et à la recherche de celui ou de ceux qui sont responsables du crime pour les traduire en justice.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter le contenu de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et d'en faire distribuer le texte comme document du Conseil.

Le Chargé d'affaires par intérim,
Ministre-Conseiller
(Signé) Fred **Beyendeza**